

# Le Focus

Bulletin d'information mensuel de l'AREQ 

Mars 2018

## Revoir le mode de rémunération des médecins : une solution nécessaire pour assurer une meilleure accessibilité aux soins de santé



Le 2 mars dernier, l'AREQ lançait une [pétition](#) sur le site de l'Assemblée nationale. Cette pétition formule la demande suivante : « Nous soussignés, demandons au gouvernement du Québec de revoir le mode de rémunération des médecins afin de réduire la part du budget du gouvernement consacrée à la rémunération des médecins et assurer une meilleure accessibilité aux services de santé et sociaux ».

Plusieurs motifs ont amené l'AREQ à poser ce geste. Il est de plus en plus reconnu que la rémunération à l'acte des médecins encourage les patients à consommer plus de soins et entraîne des coûts de gestion importants. De plus, ce mode de rémunération n'incite pas les médecins à déléguer des actes à d'autres professionnels de la santé tels que le personnel infirmier.

De surcroît, l'augmentation de la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux consacrée à la rémunération des médecins [n'a pas permis un meilleur accès](#) aux services de santé puisque le Québec se situe au dixième rang des provinces canadiennes quant au temps d'attente requis pour rencontrer un médecin.

Plus récemment, une [nouvelle étude](#) venait confirmer les conséquences néfastes liées à la rémunération à l'acte. Par exemple, les médecins mèneraient des interventions sans pertinence médicale. D'autre part, les tarifs de chaque acte médical ne seraient pas liés au temps qui y est consacré ou à l'effort requis.

Ainsi, nous vous invitons à signer cette pétition sur le site de l'Assemblée nationale et à partager l'information. L'accès à des soins de santé de qualité demeure une priorité pour l'AREQ.

### Dans ce numéro

Pétition - Mode de rémunération des médecins	1
En route vers Gatineau!	2
Vos déclarations d'impôt	3
Adoption du projet de loi 149	5
Fondation Émergence	6
Groupe de travail sur les services aux membres	7
25 <sup>e</sup> anniversaire EVB-CSQ	8



## En route vers Gatineau!

Le prochain conseil national (CN) de l'AREQ aura lieu du 26 au 29 mars, à Gatineau.

Ce conseil national printanier sera l'occasion de mesurer l'état d'avancement du plan d'action national 2017-2020 et d'adopter les révisions budgétaires 2017-2018, en plus de faire le point sur différents dossiers importants à l'AREQ : l'aide médicale à mourir, la protection du pouvoir d'achat, l'actualité sociopolitique, les enjeux environnementaux, etc.

Par ailleurs, une conférence sera donnée par trois chercheuses de l'Université d'Ottawa au sujet des droits des personnes âgées.

De plus, l'ensemble des participantes et participants au CN bénéficieront d'une formation d'une demi-journée sur leur rôle, à la fois comme personne présidente de secteur et comme membre du conseil national. Elles recevront du même coup une foule d'informations pertinentes à propos du *Guide administratif* de l'AREQ, qui contient notamment les statuts et règlements et les différentes politiques de l'Association.

Enfin, l'AREQ profitera de l'occasion pour dévoiler officiellement son nouveau site Internet et son nouveau programme Avantages et rabais.

## L'AREQ sur la place publique (communiqués)

**2 mars**

**Pétition sur le mode de rémunération des médecins au Québec : les aînés ont l'audace de lancer le débat**

**1<sup>er</sup> mars**

**Fermeture des guichets Desjardins : les associations d'aînés préoccupées par les services de proximité**

**21 février**

**Conflit entre les optométristes et Québec : front commun d'organismes représentant plus de 600 000 aînés**

Vous pouvez lire tous les communiqués diffusés par l'AREQ à [areq.lacsq.org](http://areq.lacsq.org).



## Aide-mémoire **Vos déclarations d'impôt**

Lorsque la période des déclarations d'impôt sur le revenu arrive, nous avons toutes et tous des appréhensions. Nous voulons nous assurer de ne rien oublier en déclarant nos revenus et en appliquant toutes les déductions admissibles à un crédit d'impôt sur le revenu.

Afin de vous faciliter la tâche, comme les années passées, nous avons préparé un aide-mémoire qui saura sûrement vous aider à la préparation de vos déclarations d'impôt sur le revenu 2017. Ce document comprend seulement les déductions et les revenus les plus courants en fonction des personnes retraitées. Il ne remplace pas les informations provenant des ministères provincial et fédéral (consultez le magazine *Quoi de neuf* du printemps 2018 pour plus d'informations).

### Aide-mémoire pour la préparation de vos déclarations d'impôt sur le revenu 2017

Revenu imposable	Fédéral		Provincial	
	Feuillet annexe et formulaire	Déclaration T1	Feuillet annexe et formulaire	Déclaration TP-1
Pension de sécurité de la vieillesse	T4A (OAS), case 18	Ligne 113	T4A (OAS)	Ligne 114
Prestations de la RRQ ou du RPC	T4A (P), case 20	Ligne 114	Relevé 2, case C	Ligne 119
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER ou d'un FERR				
REER	T4RSP, case 22	Ligne 129	Relevé 2, case B	Ligne 122
FERR	T4RIF, case 16	Ligne 115	Relevé 2, case B	Ligne 122
Pensions (CARRA et autres)	T4A, case 16	Ligne 115	Relevé 2, case A	Ligne 122
Revenus de retraite transférés par votre conjoint	Formulaire T1032	Ligne 116	Annexe Q	Ligne 123
Revenus de placement				
Dividendes, montant imposable	T5, case 25	Ligne 121	Relevé 3, case B	Ligne 128
Intérêts	T5, case 13	Ligne 121	Relevé 3, case D	Ligne 130
Gains en capital imposables	Annexe 3	Ligne 127	Annexe G	Ligne 139
Revenus de location d'immeuble	T776	Ligne 126	TP-128	Ligne 136
Indemnités de remplacement du revenu ou versement net des suppléments fédéraux (supplément de revenu garanti)	T4A (OAS), case 21	Ligne 146	T4A (OAS), case 21	Ligne 148
Autres revenus	Guide, page 32	Ligne 130	Guide, page 30	Ligne 154



Crédits d'impôt non remboursables	Fédéral		Provincial	
	Annexe	Montant admissible au crédit	Annexe	Montant admissible au crédit
Exemption - montant personnel de base	1, ligne 300	11 635 \$	TP-1, ligne 350	14 890 \$
Exemption - montant en raison de l'âge si vous êtes né en 1952 ou avant	1, ligne 301	7 225 \$	B, ligne 22	3 132 \$
Montant pour revenu de pension	1, ligne 314	2 000 \$	B, ligne 27	2 782 \$
Taux des crédits d'impôt non remboursables		15 %		15 %

Déduction pour frais médicaux				
Frais médicaux admissibles (exemple : 2 512 \$)	1, ligne 330	2 512 \$	B, ligne 36	2 512 \$
moins : 3 % du revenu net inscrit à la ligne 236, (exemple de revenu net 35 000 \$) (3 % de 35 000 \$)		-1 050 \$	moins : 3 % du revenu familial, ligne 275	-1 050 \$
Déduction admissible (exemple : 2 512 \$ - 1 050 \$)	1, ligne 332	1 462 \$	B, ligne 40	1 462 \$
Taux des crédits d'impôt non remboursables		15 %		20 %

Autres crédits d'impôt non remboursables				
	Annexe	Déclaration T1 n° de ligne	Guide	Déclaration TP-1 n° de ligne
Crédit pour dons	1	Ligne 349	V, guide, page 59	Ligne 395
Calcul du crédit pour dons	9	Ligne 36		
Crédit pour les travailleurs de 63 ans ou plus			Guide, page 58	Ligne 391

Crédits d'impôt remboursables				
	Déclaration T1 n° de ligne	Crédit admissible	Déclaration TP-1 Annexe ou guide	Crédit admissible, n° de ligne
Supplément remboursable pour les frais médicaux	Ligne 452, guide, page 69	Crédit maximum 1 203 \$	Ligne 462, B, guide, page 85	Crédit maximum 1 175 \$
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés			J, guide, page 82	Ligne 458
Cotisation au fonds des services santés (FSS)			F, guide, page 73	Ligne 446
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec			K, guide, page 74	Ligne 447



## Adoption du projet de loi 149 sur la bonification du Régime de rentes du Québec (RRQ)

C'est le 21 février dernier que le projet de loi 149, *Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite* a été adopté.

La mesure la plus importante de ce projet de loi est sans aucun doute la bonification du RRQ, permettant une harmonisation avec son équivalent canadien, le Régime de pensions du Canada (RPC).

Ces modifications apportées au RRQ touchent les personnes cotisantes à compter de 2019. Les personnes actuellement retraitées ne sont pas visées par ces modifications.

Voici les principales mesures qui sont apportées au RRQ :

- ◆ le remplacement de revenu une fois à la retraite passera de 25 % à 33,3 %. La rente de retraite (incluant celle du conjoint survivant) sera donc augmentée.
- ◆ les cotisations seront augmentées de façon graduelle sur une période de 7 ans, soit de 2019 à 2025.
- ◆ le maximum des gains admissibles (MGA), c'est-à-dire le montant maximal du revenu sur lequel il est possible de cotiser au RRQ, sera haussé de 14 %.

Pour plus de détails, consultez les [changements apportés au RRQ](#).



## Lancement de nouveaux outils de sensibilisation pour la Fondation Émergence

C'est le 28 février dernier que la Fondation Émergence dévoilait, lors d'un 5 à 7, de nouveaux outils de sensibilisation dans le cadre de son programme « Pour que vieillir soit gai ». L'AREQ, qui siège fièrement au comité consultatif du programme, a pu recevoir sur place le nouveau guide d'information produit par la Fondation ainsi qu'admirer l'exposition itinérante qui présente les réalités des personnes âgées lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT) et qui sera bientôt disponible sur demande.

### Un guide d'information concis et pratique

Le guide d'information dévoilé lors de l'événement est disponible en ligne et sur commande. Concis et rempli d'informations pertinentes et de statistiques, le guide cherche à atteindre deux objectifs :

- ◆ Faire connaître les réalités et les besoins des personnes âgées LGBT;
- ◆ Offrir des pistes de solution pour assurer à ces personnes des milieux plus accueillants et sécuritaires.

On y apprend entre autres que la population québécoise compterait 150 000 personnes âgées LGBT et que, dans un sondage, 27 % des répondants baby-boomers LGBT se disent très inquiets de souffrir de discrimination en vieillissant. [Pour consulter le guide ou en commander des copies.](#)

### Une exposition itinérante qui fait la lumière sur les personnes âgées LGBT

Selon la Fondation Émergence, les personnes LGBT représentent environ 10 % de la population, mais chez les personnes âgées, elles demeurent largement invisibles dans les représentations. En effet, lors du lancement des nouveaux outils, le directeur de la Fondation a rappelé qu'il était difficile, voire impossible, de trouver dans les banques d'images des représentations de personnes âgées LGBT.

C'est pourquoi l'organisme a effectué une séance photo avec de réelles personnes âgées LGBT pour la création de son exposition itinérante afin de donner un vrai visage à cette communauté souvent méconnue. Cette exposition, qu'il est possible de [louer](#), présente également, en plus des images susmentionnées, des statistiques ainsi que des informations sur les préjugés et les bonnes pratiques à adopter afin de mettre fin à la discrimination.



## Un groupe de travail sur les services aux membres

Un sondage CROP réalisé en 2013 auprès des membres de l'AREQ révélait un très haut taux de satisfaction à l'égard des services offerts par l'Association. Néanmoins, l'AREQ ne veut pas s'asseoir sur ses lauriers et, dans une perspective d'amélioration continue, elle s'est dotée de plusieurs actions en lien avec les services à ses membres dans son plan d'action national 2017-2020. C'est le cas, entre autres, de l'action 17 *Cerner les attentes et les besoins de nos membres, notamment les nouveaux*, et de l'action 18, *Développer et faire connaître l'offre de services à nos membres, notamment les avantages et rabais*.

Ainsi, lors de sa réunion des 1<sup>er</sup> et 2 mars 2018, le conseil d'administration (CA) de l'Association a officiellement créé un groupe de travail sur les services aux membres. Ce groupe de travail relèvera du CA, au même titre que les autres comités et groupes de travail formés en vertu de la politique sur les comités nationaux.

Piloté par le directeur général, le groupe de travail sera formé de trois employés et de deux élues du conseil exécutif. Son mandat sera notamment de suggérer des mécanismes de consultation auprès des membres de l'AREQ (groupes de discussion, sondages, appels ciblés, etc.) et de réfléchir à des services qui pourraient être développés à moyen et à long terme.

Au cours des prochains mois, les membres de l'AREQ seront donc invités, par différents moyens, à suggérer des pistes de réflexion pour développer encore davantage leur Association, et ce, toujours en conservant sa mission de défense des droits de ses membres et des personnes âgées.



## Activités prévues en mars

**1<sup>er</sup> et 2 mars**

Conseil d'administration

**12 mars**

Rencontre des responsables régionaux du dossier des hommes

**13 mars**

Rencontre des responsables régionaux de la retraite

**13 mars**

Comité national des hommes

**16-17 mars**

Session de préparation à la retraite (Laval)

**26 au 29 mars**

Conseil national



**18 et 19 avril 2018**

**Le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) vous invite à participer en grand nombre à son 25<sup>e</sup> anniversaire**

#### **Colloque (Université Laval, 18 avril)**

Le colloque, ouvert à tout le personnel de l'éducation, donnera la parole à des experts et à des praticiens qui témoigneront des solutions porteuses d'espoir qui prennent forme partout sur la planète. Une invitation particulière est lancée aux jeunes du secondaire et du collégial de la grande région de Québec.

#### **Session (Hôtel Travelodge, 19 avril)**

Les sessions nationales EAV-EVB sont au cœur de la vie de notre mouvement. Nous discuterons concrètement des activités du 25<sup>e</sup> à venir, en 2018, et des outils de relance des EVB. Au programme : ateliers de partage, conférence, échanges, etc.

Pour le 25<sup>e</sup>, chaque responsable EVB-CSQ est invité à amener un membre de la relève!

#### **Soirée gala (Université Laval, 18 avril)**

Le gala vise à reconnaître l'engagement des jeunes et des adultes au sein des EVB-CSQ, et à souligner de façon éclatante et festive cette réalisation québécoise originale. Remise du Papillon d'or, accueil des récipiendaires du Cercle Monique-Fitz-Back, remise des prix des concours du 25<sup>e</sup> et animation musicale.

**Pour information et inscription : [evb.lacsq.org/evenements/25e-evb-csq](http://evb.lacsq.org/evenements/25e-evb-csq)**

## **Pour nous joindre**

#### **Rédaction et coordination**

[Samuel Labrecque](#)

#### **Participation**

Tommy Bureau-Boulé  
Martine Faucher  
Johanne Freire  
Ginette Plamondon  
Dominic Provost

#### **Conception et réalisation**

[Martine Faguy](#)

#### **Relecture**

Nathalie Dion  
Nancy Miller

